



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, DE FILMER ET DE PUBLIER

Nous, soussignés.....et.....
demeurant.....

donne à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale éditeur, ci-après désigné :
Val de Garonne Agglomération (VGA) – Place du Marché – 47 200 Marmande

l'autorisation de photographe/filmer, reproduire, présenter, publier et exposer les photographies/vidéos
représentant notre enfant mineur dont le prénom et le nom
sont....., né le..... à
.....et demeurant à

pour les usages suivants (*merci de cocher les contextes de diffusion pour lesquels vous donnez votre autorisation*) :

- communication interne (uniquement structure d'accueil de l'enfant)
- communication interne de VGA (journal, intranet, expositions, etc.) de VGA
- communication externe – supports papiers (journal Val de Garonne info, brochures, affiches, plaquettes, flyers, expositions, etc.)
- communication externe – sites internet de VGA ou de ses partenaires directs.
- communication externe – réseaux sociaux de VGA
- communication externe – presse (SUD OUEST, Le Républicain, etc.).

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives aux droits à l'image, j'autorise Val de Garonne Agglomération à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies/vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies/vidéos pourront être exploitées pendant une durée **de 5 années** selon le contexte de prise de vue et de publication.

A la fin de cette durée d'engagement, la personne photographiée ou filmée peut, si elle le désire, demander la cessation d'exploitation des photos/vidéos prises ce jour, par courrier recommandé, à Val de Garonne Agglomération – DPO - Place du marché- 47200 Marmande ou bien par courriel à dpo@vg-agglo.com.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable. La contrepartie des utilisations et prestations précitées ne donne droit à aucune sorte de rémunération. Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de ce bien.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à....., le

Signature de l'autorité parentale

Pour Val de Garonne Agglomération.
Pascale CESAR, directrice générale des services

Les informations recueillies par Val de Garonne Agglomération directement auprès de vous et notamment les photographies, font l'objet d'un traitement et sont collectées à des fins de communication institutionnelle. Ces informations sont à destination exclusive de Val de Garonne Agglomération et seront conservées jusqu'à 10 années, selon le contexte de prise de vue et de publication, conformément aux règles Direction des archives de France (Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Pour exercer vos droits, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données de Val de Garonne Agglomération selon les dispositions précitées. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.